

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-20525 / 101188
Sintetica-Bioren SA, 2108 Couvet
production de solutés pour perfusion et conditionnement en poches polypropylène
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-20109 / 100681
Bombardier Transportation (Switzerland) AG, 1844 Villeneuve VD
travaux de maintenance et d'entretien des rames dans le dépôt du BLS à Spiez
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
12.03.2012–22.12.2012 (Nouveau permis)
- 12-20530 / 110586
RSM S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
atelier de mécanique (production)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.03.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20531 / 101105
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Glace Saphir, secteurs: usinage de verre de montres et Déposition
sous vide
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 14 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20419 / 112703
Alstom Ferroviaria S.P.A Salvigliano Succursale de Genève, 1204 Genève
Entretien et réparation des trains Cisalpino à réaliser en dehors de l'exploitation
des véhicules concernés
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H
01.03.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 12-20532 / 101105
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Céramiques: usinage-polissage-lavage, pressage, injection, plasma,
traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 20 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 12-20536 / 110531
SWISSQUOTE BANK, 1196 Gland
Dpt Prod. Infrastructure, IT Services/Systems, Equipe Operation & Support,
Equipe Forex & eForex, Middle Office, Banking Applications: Interventions lors
de problèmes techniques sur les équipements et applications informatiques,
infrastructures du site
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
13 H
01.03.2012–31.12.2013 (Modification)
- 12-20542 / 112711
Adlux Agency Sàrl, 1260 Nyon
département technique et support réseau: interventions lors de problèmes
techniques sur les équipements chez leurs clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)
- 12-20543 / 111128
MANUFACTURE GENEVOISE DE HAUTE HORLOGERIE SA,
1217 Meyrin 2
service Maintenance Bâtiment; intervention lors de dérangements ou
des alarmes sur les infrastructures techniques du bâtiment
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)
- 12-20544 / 102165
Atos AG, 1800 Vevey
interventions d'urgence lors de problèmes techniques sur le système Polycom*
sur tout le territoire Suisse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 12-20370 / 100757

Tamoil SA Raffinerie de Collombey, 1868 Collombey
mouvement raffinerie (PLM), service de sécurité (SEC)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 mars 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail